



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED

Scandaleuse baisse du pouvoir d'achat de la catégorie C ! mobilisation le 31 janvier



Votre situation salariale et vos perspectives de carrières sont très dégradées

Le point d'indice (4,6303€ bruts mensuels) est gelé depuis le 1^{er} juillet 2010, le pouvoir d'achat a perdu par rapport à l'inflation plus de 13% depuis le 1^{er} janvier 2000.

Le minimum Fonction publique, qui est égal au SMIC depuis la décennie 1990, est au 1^{er} janvier 2013 à l'indice majoré **309** (1430,76€ bruts).

Les premiers échelons des trois premières échelles de la catégorie C « gagnent » un point d'indice jusqu'à l'indice INM 313. Celles-ci qui commencent toutes au SMIC, n'ont presque plus aucun déroulement de carrière.

- A l'échelle 3 (adjoint technique de 2^{ème} classe), les 18 premières années de carrière ne permettent qu'un gain de 6 points d'indice, soit à peine 28 euros.
- A l'échelle 4 (adjoint technique de 1^{ère} classe), les 14 premières années ne permettent de même qu'un gain de 6 points d'indice, soit à peine 28 euros.
- A l'échelle 5 (adjoint technique principal de 2^{ème} classe), les 11 premières années ne permettent qu'un gain de 7 points d'indice, soit l'équivalent de 32 euros.

Il n'en a pas été ainsi puisqu'en 1983, l'entrée sans concours dans la Fonction publique se faisait à 1,15 SMIC, et l'entrée avec concours à 1,23 SMIC.

L'indice maximum de la catégorie C, à l'échelle 6 (adjoint technique principal de 1^{ère} classe), ne représente que 1,39 SMIC (1991€ bruts) à l'indice majoré 430.

Ce niveau de salaire ne permet pas d'avoir une retraite décente pour une vie de travail.

Avec une retraite complète à 75%, un agent qui part au maximum de la catégorie, à l'échelon spécial de dernier grade (indice majoré 430) n'a que 1493€ soit 1,04 SMIC.

Au dernier échelon de l'échelle 5, à l'indice majoré 392, une retraite complète à 75% est à 1361€, soit 95% du SMIC.

Au dernier échelon de l'échelle 4, à l'indice majoré 369, une retraite complète à 75% est à 1281€, soit 89,5 % du SMIC.

Cette politique, inacceptable pour les agents, qui bloque le point d'indice et accumule toujours un retard considérable par rapport à l'inflation, ne peut plus être poursuivie. Tous les ans, la même rengaine : le 1^{er} de l'an est le jour traditionnel de hausse des prix, en effet : gaz, électricité, timbre poste, redevance TV, SNCF, RATP, etc. Le changement, ce n'est pas maintenant ! Le gouvernement élu au printemps dernier doit affirmer une rupture.

Pour changer de cap pour la catégorie C, la CGT propose d'abord des mesures d'urgence, ainsi que de refonder la grille indiciaire de la Fonction publique.

La CGT propose des mesures immédiates :

↳ Le gouvernement doit pour 2013 relever la valeur du point d'indice du niveau de l'inflation. Un plan pluriannuel doit permettre de rattraper les pertes de pouvoir d'achat sur l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

↳ La CGT propose, dans l'attente d'une renégociation globale de la grille, de redonner immédiatement un peu d'ampleur aux carrières en attribuant 20 points d'indice jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie C (IM 430), Ainsi le dernier échelon de la catégorie C passerait à l'indice majoré 450.

↳ L'échelle 3 doit être supprimée. Elle a permis la généralisation de recrutements sans concours de personnels qualifiés. L'échelle 3 n'offre que 130€ d'augmentation possible en 30 ans de carrière, et culmine à 1,15 SMIC. Le recrutement en échelle 4 et 5 doit redevenir la norme, et un sas d'entrée doit permettre un recrutement sans concours, qui a sa place dans la Fonction publique, de personnels sans qualifications. De plus le nombre de grades, quatre, est trop important en catégorie C, ce qui ralentit ou bloque les évolutions de carrière.

↳ Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de promotion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

↳ PPRS à 20% pour tous.

↳ Salaire minimum mensuel à 1.700 euros bruts.

L'abandon de la journée de carence, réclamé par toutes les organisations syndicales, concerne toutes les catégories mais impacte particulièrement la catégorie C.

De même la catégorie C est particulièrement concernée par la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité par un départ anticipé, avec une bonification d'un trimestre par an. L'ensemble des agents subissant des conditions de travail dont la prévention ne peut éliminer la pénibilité, qui réduit l'espérance de vie (travail de nuit, milieux fermés, dangerosité, produits dangereux, postures pénibles et charges lourdes,...), doivent pouvoir en bénéficier.

A l'appel de la CGT, FSU et Solidaires

Tous dans l'action le 31 janvier 2013 !

<p>ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS THESARDS</p> <p>REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Inter catégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i></p>	<p>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</p> <p>NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____</p>
<p>SNTRS-CGT 7, rue Guy Moquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>	